

CONFERENCES DU MARDI 2019 I



Hôpital de Malévoz, Monthey Centre de Compétences en Psychiatrie Psychothérapie, Martigny



La formation postgraduée et continue est un enjeu majeur de nos professions. Dans ce sens le Groupement des psychiatres-psychothérapeutes de la Société médicale du Valais, le Pôle de psychiatrie et psychothérapie du Valais romand et l'Association des Psychologues du Valais ont décidé de s'associer pour organiser un cycle de conférences permettant d'étoffer la formation continue destinée aux psychiatres, psychologues, généralistes et aux autres professionnels.

Renouant avec la tradition des conférences du mardi, nous souhaitons offrir un cycle de conférences sur des thèmes variés destinés aux professionnels œuvrant dans le champ de la santé mentale.



C'est donc avec grand plaisir que nous vous invitons à ce cycle de conférences qui se tiennent au sein du Centre de Compétences en Psychiatrie Psychothérapie (CCPP) à Martigny ou dans les locaux du Quartier culturel sur le site de Malévoz, lieu hautement symbolique de la transformation en cours de l'hôpital psychiatrique de Malévoz. Fortement ancré sur les valeurs d'ouverture et de respect de l'être humain depuis des décennies, l'hôpital poursuit son évolution en intégrant en son sein un « quartier culturel » de la ville de Monthey, afin que l'hôpital psychiatrique de demain soit un lieu ouvert à tous, un espace d'échanges et de relations.

Dr Georges Klein Médecin-chef coordinateur du PPP

Dr Séverine Cesalli Présidente du Groupement des Psychiatres VS

Anne Guidoux Présidente de l'Association des Psychologues VS

4 JUIN 2019 - 19H30 - SALLE POLYVALENTE, HÔPITAL DE

Dr Philippe Delacrausaz Médecin adjoint, MER clinique, responsable du Centre d'Expertises, Institut de Psychiatrie légale, DP-CHUV, Lausanne

La psychiatrie légale : quelle place dans la société d'aujourd'hui?

Evelyne Parent Gustavo Basterrechea **2** 027 604 73 25 D 027 322 02 20 evelvne.parent@hopitalvs.ch gusbas@bluewin.ch

Presque plus une semaine ne se passe sans qu'un sujet concernant la psychiatrie légale n'intéresse les médias. Qu'il s'agisse d'un citoyen violent en passe d'être jugé et pour lequel la principale préoccupation sociale est de prévenir la récidive ou d'un usager des soins psychiatriques pour lequel la question de soins sans consentement se pose... Qu'il s'agisse d'évaluer la crédibilité d'un enfant qui porte des accusations d'abus sexuels à l'encontre d'un enseignant ou encore d'apprécier des compétences parentales à la demande des Autorités de Protection de l'Enfant et de l'Adulte... La liste des exemples pourrait s'allonger à l'envi (quels soins psychiatriques pour les détenus ? p.ex.) mais elle pose d'abord la question du champ de compétence de la psychiatrie légale aujourd'hui. Cette spécialisation, nouvellement reconnue en Suisse du champ psychiatrique ne sertelle qu'à donner corps à une psychiatrisation toujours plus marquée de nombreuses souffrances et incertitudes sociales ou au contraire permet-elle à la psychiatrie en général de mieux se questionner sur ses spécificités, ses missions et répondre de la manière la plus adaptée possible aux attentes actuelles ? Cette présentation se propose de parcourir quelques-uns de ces thèmes et de susciter le débat avec l'audience.